

CNW CODE 01
PLUS SERVICE AUX IIEBDOS
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE LE VENDREDI 13 AVRIL 2012

Émission Enquête

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE TIENT À PRÉCISER CERTAINS FAITS

Québec, le 23 avril 2012 – Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) tient à préciser que l'octroi de l'aide financière pour le projet de mise aux normes de la station d'épuration de Boisbriand, qui a fait l'objet d'un reportage à l'émission Enquête de Radio-Canada le jeudi 12 avril, a été fait dans le respect complet des normes du programme d'aide aux infrastructures municipales.

Le projet de station d'épuration des eaux de la Ville de Boisbriand comporte deux volets : la mise aux normes et l'agrandissement de la station pour desservir le faubourg Boisbriand.

L'aide financière promise pour la mise aux normes de la station a été consentie à la suite d'analyses et de recommandations positives de la part des spécialistes du MAMROT dans le cadre du programme Fonds d'infrastructures municipales rurales. Le projet satisfaisait aux critères d'admissibilité du programme. L'aide financière, promise le 13 février 2007, était de 11 135 000 \$ soit 85 % du coût maximum admissible de 13 100 000 \$. Ce projet répondait à des problèmes d'odeurs et de rejets dans l'environnement. Aucune demande d'augmentation d'aide n'a été transmise au MAMROT et aucune augmentation du montant de l'aide financière n'a été recommandée.

Par ailleurs, la demande d'aide pour la portion des travaux visant l'agrandissement de la station pour desservir le faubourg Boisbriand n'a pas été considérée aux fins d'une aide financière, contrairement à ce que laissait entendre le reportage, parce que non admissible selon les règles et normes du programme.

Enfin, aucune demande dans le but de valider l'information véhiculée n'a été faite au MAMROT par Radio-Canada préalablement à la diffusion du reportage.